

- [Faits Divers](#)
- [Sud Ouest éco](#)
- [Annonces](#)

[Bordeaux](#) [Arcachon](#) [Médoc](#) [Libourne](#) [Langon](#) [La Rochelle](#) [Saintes](#) [Royan](#) [Cognac](#) [Angoulême](#) [Périgueux](#) [Agen](#) [Pau](#) [Bayonne](#) [Biarritz](#) [Mont-de-Marsan](#) [Dax](#)



**PRÊT INNOV&PLUS<sup>(\*)</sup>**  
PARCE QUE VOUS AVEZ LES BONNES IDÉES  
POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE



**EN SAVOIR PLUS →**

\* Sous réserve d'acceptation de votre dossier.  
Voir conditions en agence.

BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



Exclusivité abonnés

[Votre édition du soir est disponible sur soir.sudouest.fr](#)

## Cenon (33) : condamné pour agressions sexuelles sur ses filles

[A la Une](#) / [politique](#) / [justice](#) / Publié le 28/10/2016 . Mis à jour à 08h20 par Jean-Pierre Tamisier

[S'abonner à partir de 1€](#)

[0 commentaire](#)



Me Jamal Bourabah et Me Aurore Baudry ont soutenu les deux victimes. ©

*Photo J.-P. T.*

### La cour d'appel a confirmé la culpabilité d'un père et le condamne plus lourdement pour agressions sexuelles sur ses filles.

Dans son arrêt rendu hier après-midi, la première chambre correctionnelle de la cour d'appel de Bordeaux a condamné Philippe Armand, 51 ans, à **quatre ans de prison dont deux avec sursis et mise à l'épreuve pour agressions sexuelles**. Les deux victimes, ses deux filles, se sont également vues reconnaître leur statut de partie civile. Pour l'une d'elles, une provision de 4 000 euros a été ordonnée, en attendant l'audience sur intérêts civils qui aura lieu ultérieurement.

La cour d'appel a donc confirmé le jugement de première instance devant le tribunal correctionnel, le 30 mars 2015 et a **aggravé la peine qui était de trois ans de prison dont un avec sursis et mise à l'épreuve**.

En outre, **l'homme va être inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles**. La décision a été un véritable soulagement pour les deux plaignantes, aujourd'hui jeunes femmes. La justice a pour la deuxième fois reconnu leur statut de victimes, pour des faits qui se sont déroulés dans les années 90, à Libourne et Cenon, alors qu'elles étaient enfants.

Défendues par Me Jamal Bourabah pour l'une et Me Aurore Baudry pour l'autre, elles ont dû faire face à une adversité féroce.

"Mes enfants ont des griefs envers moi et mon époux. Ce qu'elles veulent, c'est de l'argent", a soutenu la mère

Le père a reconnu les faits en garde à vue avant de les nier farouchement. Il a été soutenu par son épouse et par plusieurs proches. **Tous ont en commun d'être Témoins de Jéhovah**. Le père condamné faisait même partie du Conseil des anciens, dont l'avocat général Xavier Chavigné a assuré qu'il avait été exclu. Ce que l'homme et son avocate, Me Géraldine Duran, ont fortement contesté.

### Une mère accusatrice

**La thèse développée par la défense est que les deux jeunes femmes ont ourdi un complot dans le but d'obtenir de l'argent.** Le père l'a affirmé, la mère l'a dit à la barre, des amis de plus ou moins longue date, mais tous Témoins de Jéhovah et même une jeune fille qui les connaît depuis trois ans, ont entrepris de convaincre les magistrats des mauvaises intentions des deux parties civiles. « Mes enfants ont des griefs envers moi et mon époux. Ce qu'elles veulent c'est de l'argent, a soutenu la mère. Mon mari est une personne très aimante, très attentive. »

« Vos filles sont donc des menteuses ? », interrogeait Me Aurore Baudry. « Absolument », a répondu la mère avec fermeté.

Ce que Xavier Chavigné a qualifié de « mauvaise théorie du complot » a également été battu en brèche avec détermination par les avocats des deux jeunes femmes. Me Jamal Bourabah a notamment démontré que la prescription des faits, invoquée en début d'audience par la défense, ne tenait pas depuis la loi du 9 mars 2004 qui a prolongé les délais dans les cas de viols ou d'agressions sexuelles sur mineurs.

« Dans les affaires d'agressions sexuelles avérées, il est fréquent que les plaintes soient tardives soulignait l'avocat général Xavier Chavigné. Dans ce dossier, ils se sont déroulés entre 1990 et 1997. Mais l'attitude de la grand-mère et de la mère a empêché que des plaintes soient déposées plus tôt. Quant au prévenu qui affirme qu'il a été contraint d'avouer par les enquêteurs, il omet de dire qu'il était assisté d'un avocat et que l'audition a été filmée. »



Recevez par email le **Récap Gironde**

Dès 17h40 du lundi au vendredi, le résumé de l'actualité du jour en Gironde

S'inscrire

[S'abonner à partir de 1€](#)  
[0 commentaire](#)

## A LIRE AUSSI



**Gironde : ragondins, rats musqués et ratons laveurs recommencent à proliférer**



**Jean-Jacques Goldman quitte la France**



**Ambarès (33) : une pelle mécanique embourbée en plein marais**



**Pyrénées-Atlantiques : des Béarnais au casting de "Bienvenue chez nous" sur TF1**

Recommandé par outbrain



**Ordinateur Lent ?**

Découvrez 3 astuces pour nettoyer, entretenir et garder son PC comme neuf !

Aucun commentaire  
 Commentaires fermés

**Il n'y a pas encore de commentaire pour cet article**

**Les réactions à cet article ont été suspendues.**



**Séjours de rêve à -70%!**

Grèce, Sardaigne, Majorque... en Hôtels de Luxe jusqu'à -70%



**Stop Hypertension**

Découvrez les conseils d'un Docteur pour baisser naturellement votre pression

Publicité